

## CARPENTRAS

## Une tête du trafic de stupéfiants du Pous du Plan écrouée

L'affaire date d'octobre 2019. À l'époque, un point de deal du quartier du Pous du Plan était démantelé par la police et une cache de stupéfiants, qui servait aussi de salle de travail et de repos aux dealers, était mise au jour. Une quantité importante de drogue était aussi saisie, tout comme un pistolet automatique. Cinq individus étaient alors interpellés dont trois avaient fini sous les verrous. L'enquête s'était poursuivie et après un an de travail, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, les

services de la PJ d'Avignon avaient mis la main sur trois nouveaux protagonistes, des responsables du trafic dans le quartier carpentrassien dont deux avaient alors été écroués. L'un d'eux manquait toujours, la principale tête de réseau ayant réussi à s'enfuir. Il a refait surface le 30 août dernier, à Marseille. C'est la sécurité publique qui est parvenue à l'interpeller, alors qu'il tentait de leur présenter une fausse carte d'identité belge lors d'un contrôle. Le jeune

homme de 24 ans se trouvait aussi en possession de la somme de 5 000 €. La PJ a repris la main sur la garde à vue afin d'établir sa participation au trafic de stupéfiants. Il a ensuite été présenté à un juge ce jeudi, puis mis en examen et placé en détention. Il s'agit d'un individu déjà bien connu de la justice pour des faits similaires. Dans ce dossier, neuf hommes sont donc désormais mis en cause dans l'attente de leur jugement. **J.S.**

/ PHOTO ARCHIVES B.S.



## FAITS DIVERS

## CENTRE ANCIEN DE CARPENTRAS

## Incendie au premier étage d'un immeuble



Les pompiers ont dû batailler des deux côtés de l'immeuble pour venir à bout de l'incendie qui s'est déclaré au premier étage rue des Halles et rue Porte d'Orange. / PHOTO V.B.

Effroi hier vers 15 h 30, dans le centre ancien de Carpentras, à l'angle de la rue des Halles et de celle de la Porte d'Orange. Les pompiers viennent d'être déployés sur un feu qui a démarré au premier étage d'un vieil immeuble rue des Halles, dans des locaux qui servaient de réserves et de bureau à l'association solidaire "Sacs à puces". Celle-ci avait loué également le rez-de-chaussée pour sa boutique il y a à peine 14 mois.

Hier, pas moins d'une vingtaine de pompiers de Carpentras et de Monteux ont, depuis les deux rues, lutté contre les flammes qui ont ravagé les 130 m<sup>2</sup> du local du premier étage dans lequel étaient stockés près de 400 cartons de vêtements et de chaussures. Aucun blessé n'est à déplorer.

La présidente de l'association, alertée par l'odeur de brûlé à l'étage alors qu'elle faisait du rangement avec une béné-

vole, a contacté très rapidement les pompiers et a averti tout le voisinage pour qu'il quitte l'immeuble.

Quant aux appartements voisins, ils sont habitables, aucune mesure de relogement n'a été déclenchée.

Les pompiers sont restés mobilisés jusqu'en début de soirée, vers 19 h 30, pour débiter tous les dégâts. Une équipe de nuit est revenue sur les lieux cette nuit par mesure de sécurité.

D'après les premiers éléments recueillis sur place, il semblerait que ce soit d'origine accidentelle; un court-circuit électrique a été évoqué. Mais l'enquête de police en dira plus sur les causes exactes de cet incendie.

C'est en revanche un grand coup porté à cette association qui œuvre pour la stérilisation des chats depuis treize ans à Carpentras.

V.B.

## PUJAUT

## Une sexagénaire découverte morte, noyée dans sa piscine

Sa mort n'est pour le moment pas qualifiée de suspecte par les militaires de la compagnie de gendarmerie de Bagnols-sur-Cèze, en charge de l'enquête. Une femme de 63 ans a été retrouvée morte noyée dans sa piscine à Pujaut, mercredi en début de soirée. Ce sont ses proches qui ont fait la terrible découverte et prévenu les secours, qui n'ont rien pu faire pour la ranimer. Une autopsie a été réalisée, hier, à l'institut médico-légal de Nîmes, comme toujours en pareils cas, afin de connaître les raisons de ce décès.

## AVIGNON - ROGNONAS

## Repéré sans ceinture, il prend tous les risques pour échapper à la police

Les policiers avignonnais ont eu maille à partir avec un individu très déterminé, jeudi vers 18h10. Alors qu'ils repèrent un homme circulant sans ceinture de sécurité au volant de sa Renault, les forces de l'ordre tentent d'intervenir mais le conducteur refuse de s'arrêter et prend la fuite. Il prend tous les risques et finit par perdre le contrôle de son véhicule au niveau de Rognonas. Mais il ne s'arrête pas là, poursuit à pied et tente encore d'échapper à son arrestation. Finalement rattrapé, il se rebelle et assène des coups à un fonctionnaire, qui s'en sort sans blessures importantes. Une fois maîtrisé, cet Avignonnais de 22 ans est fouillé et les policiers découvrent une savonnette de résine de cannabis d'un poids de 97 grammes. En garde à vue, il reconnaît les faits mais ne s'être rebellé et montré violent. Il a été déféré, hier, à Avignon.

## Le dealer multirécidiviste écope de cinq ans de prison

AVIGNON Le prévenu repéré à Monclar venait de purger une peine de 6 ans

Sorti le 14 septembre 2020 de prison après avoir purgé une peine de six ans de prison pour trafic de stupéfiants prononcée en septembre 2016, Taoufik Stiti, un Avignonnais âgé de 43 ans, père de quatre enfants - et qui a dix mentions au casier judiciaire - n'a pas tardé à récidiver. En février 2021 les policiers de la brigade des stupéfiants de la Sûreté urbaine d'Avignon l'ont repéré quartier Monclar. Des surveillances et des écoutes téléphoniques ont conforté les soupçons des enquêteurs qui ont décidé de l'interpeller le 7 juin 2021 après qu'il a effectué trois voyages en Espagne. À son domicile il était saisi 465 g d'héroïne, 425 g de cocaïne, 20 g de cannabis, onze munitions, un téléphone dédié au trafic, un détecteur de faux billets et une somme de 2 980 €

en liquide. Une clé d'un box, citée Louis-Gros, a permis la saisie complémentaire de 2,6 kg d'héroïne, 500 g de cocaïne et six munitions.

Vendredi devant le tribunal correctionnel d'Avignon, Taoufik Stiti a soutenu qu'il a été contraint peu après sa sortie de prison de remettre les mains dans ce trafic par des dealers auprès de qui il aurait contracté une dette de 35 000 €. "Ils m'ont retrouvé à ma sortie et voilà" assure le prévenu qui dit avoir cédé à la peur de représailles et notamment de menaces sur ses proches.

Au président du tribunal, il explique qu'il s'est rendu en Espagne pour voir de la famille et acheter des cigarettes "car c'est moins cher là-bas". Il poursuit en disant qu'il revendait la drogue de 15 à 20 € le gramme et

que "plus je vendais plus je remboursais ma dette". "Il faut prendre ses explications avec précaution" assure la vice-procureure qui ne donne pas crédit aux propos du prévenu qui a participé dès sa sortie de prison à un important trafic très lucratif. Un trafic qui gangrène le département de Vaucluse et qui a des conséquences graves comme l'actualité l'a encore montré à Cavaillon cet été.

"L'histoire se répète pour lui car à la dette de 2016 s'ajoute celle de 2021" lance la parquetterie qui au regard de l'état de récidive et du risque judiciaire qui ne l'a pas dissuadé de recommencer, il est sollicité une peine de 9 ans de prison. Me Lemaire, en défense, dénonce le choix procédural du parquet qui, comme très souvent fait de l'abattage en optant pour la com-

parution immédiate. "On ne peut juger ce dossier à la va-vite en se contentant du minimum, en ne procédant à aucune investigation pour demander in fine la peine de neuf ans de prison." Dans le dossier il n'y a que les dépositions de deux clients : une dame qui lui a acheté 10 g de cannabis pour 20 € et un homme qui a acheté 2,5 g d'héroïne pour 50 €. "C'est un petit vendeur de rue sur son scooter, pas plus ! Cela ne vaut pas 9 ans de prison" s'égosille l'avocat qui pointe que dans le dossier apparaît tout de même le nom d'un dealer bien connu. "Cet homme qui est une proie facile a très bien pu être contraint à faire la nourriture."

Après délibéré, le tribunal le condamne à la peine de 5 ans de prison et prononce son maintien en détention. **B.H.**

233155

## LE PING

c'est de la BALLE !

## 17 CLUBS

vous accueillent dans le Vaucluse en loisir ou compétition

-PING 4-7 ans

-PING Jeune

-PING Adulte

-PING Sénior

+60 ans



## INFO &amp; CONTACT

[www.cd84-tennis-de-table.fr](http://www.cd84-tennis-de-table.fr)

[www.facebook.com/tennisdetablevaucluse](https://www.facebook.com/tennisdetablevaucluse)



## NOS CLUBS

PERTUIS - PERNES-LES-FONTAINES - CAVAILLON - ENTRAIGUES  
MORIERES-LES-AVIGNON - SORGUES - VIOLES - AVIGNON  
MONTEUX - ORANGE - L'ISLE-SUR-LA-SORGUE - COURTHEZON  
APT - CARPENTRAS - NOVES - PUJAUT - VALREAS

## AVIGNON

## L'auto-stoppeur volait les voitures et écope de six mois de prison

Yazid Medjellekh, 22 ans, ne s'est pas présenté jeudi devant le tribunal correctionnel d'Avignon où il était poursuivi pour avoir, à Avignon, commis deux vols de voiture en septembre 2019 et en mars 2020. À chaque fois cet homme qui faisait de l'auto-stop a profité de la générosité des automobilistes pour dérober leur véhicule lors d'un arrêt. Le tribunal a suivi les réquisitions de la vice-procureure et l'a condamné à la peine de 6 mois de prison ferme. Au plan civil, il a été condamné à verser aux automobilistes des sommes de 2 600 et 1 500 € en réparation de leurs préjudices.

## AVIGNON

## Neuf mois de prison pour le roulotteur

À la suite de vols et de dégradations de véhicules près de la gare TGV d'Avignon, les services de police ont mis en place en juin dernier des surveillances... et très vite ils ont repéré le manège d'un homme qui n'a pas tardé à briser la vitre d'un véhicule Audi. Interpellé, le roulotteur qui s'appropriait à voler un auto radio a confié avoir volé une batterie et deux optiques dans une Renault Clio verte stationnée à proximité. Puis dans son véhicule Renault Clio il a été découvert des enceintes et des feux arrière provenant de vols. Outre les faits de vols et de dégradations il a été relevé à son encontre une conduite sans permis de conduire et un défaut d'assurance.

Déjà condamné à huit reprises cet homme Saber Kabyl, 26 ans, qui a reconnu, jeudi devant le tribunal correctionnel d'Avignon, les faits reprochés a été condamné à la peine de six mois de prison. Le tribunal a également révoqué à hauteur de trois mois une peine de prison avec sursis prononcée en novembre 2019. **B.H.**